



L'Entre-Deux 36 bis route de Mérigot 33450 MONTUSSAN, n° Siret 834425332

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées. La prise de commande entraîne l'entière adhésion aux présentes conditions de vente et l'acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

1 Validité de l'offre.

La validité de l'offre est de 24 jours ouvrable à compter de la date de réception.

(sous réserve d'options spécifiques détaillées dans l'offre).

2. Assurance et Garantie.

2.1 Responsabilité Civile.

La SAS L'entre Deux est titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle N°58761853 souscrite auprès de la compagnie Allianz IARD, en vue de couvrir les conséquences financières de tous les dommages qu'elle pourrait causer dans l'exécution des prestations.

2.2 Garantie Financière.

La SAS l'Entre deux bénéficie d'une garantie financière d'un montant de 100 000 € enregistrée dans les livres de Groupama Assurances Crédit.

3. Conditions de réservation et de paiement.

3.1 Montant des prestations. Le coût total des prestations fournies par l'Agence est fonction du nombre de participants. Le devis annexé aux présentes conditions fera éventuellement l'objet d'un réajustement à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre de participants, d'un changement de tarifs des transporteurs et/ou des services hôteliers et/ou de la nature exacte des prestations fournies et ce, sans que les bases de calcul prédéfinies ne soient remises en question.

3.2 Conditions de paiement

Modalités de paiement : Acompte de 50 % à la réservation, 50 % deux jours avant l'évènement.

3.3 L'ensemble des prix estimés dans le devis annexé sont TTC. Les factures transmises par l'Agence feront ressortir de manière claire la TVA et tout autre impôt et taxe à la date de la facturation.

L'acheteur dispose de plusieurs modes de paiement :

Par chèque au nom de l'agence l'ENTRE DEUX, située au 36 BIS route de Mérigot 33450 MONTUSSAN.

Par virement bancaire, exclusivement en euros. Le rib figure sur les factures. La confirmation du virement doit être adressée au service comptable par courriel dont les coordonnées sont transmises lors de la confirmation de la commande. Attention : les frais relatifs au virement restent à la charge de l'acheteur.

Par Paypal, exclusivement en euros, attention : Les frais liés à la transaction seront facturés en supplément.

4. Conditions de repérage.

Les frais de repérage sont facturés aux clients :

Forfait jusqu'à 3 pers, journée de repérage avec transport voiture, base journée de 8h et de 200 km : 350 € ttc.

L'hébergement et la restauration seront facturés en frais réels sur prix négociés par l'agence.

5. Annulation.

5.1 En cas d'annulation totale sans report pour des raisons imputables au client, le montant des acomptes reste acquis soit 50% à J-7 et 100% à J-2.

5.2 En cas d'annulation imputable à l'Agence pour quelque motif que ce soit, les acomptes déjà versés seront intégralement restitués au client et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être éventuellement réclamés en vue de couvrir le préjudice subi.

5.3 Possibilité de souscrire l'assurance météo pour les balades en bateau sur le bassin d'Arcachon. Montant de 50 euros ttc par bateau, elle permet de reporter une sortie jusqu'à 3h avant le départ et de la reporter pendant une année sans frais.

6. Conditions de report.

Le report d'un voyage à une date ultérieure sera considéré comme une annulation suivie d'une nouvelle inscription. En cas de report des dates du voyage à l'initiative du client, le montant des pénalités sera calculé selon article 5.1 et les frais de report seront de l'ordre de 20% du montant total du séjour : Les tarifs du séjour seront alors revalorisés selon la période choisie.

7. Modification.

7.1 Modification du fait du CLIENT, se reporter au chapitre 5 Annulation

7.2 Modification du fait de l'agence ou des partenaires.

Les PARTENAIRES ou L'Entre Deux peuvent être contraints de modifier un élément ou l'intégralité du programme en raison de circonstances qui ne leur seraient pas imputables. En cas d'événement extérieur à notre volonté, cas de force majeure (il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, insurrection, émeute et prohibition quelconque édictée par les Autorités gouvernementales ou publiques, de conditions climatiques, géographiques, sanitaires et politiques du pays d'accueil) l'agence se désengage de toute responsabilité (article L211-16 du code du tourisme) mais s'engage à titre commercial à faire les démarches nécessaires auprès des prestataires concernés pour minimiser les frais liés à l'annulation.

8. Résiliation.

Le présent contrat sera résilié de plein droit en cas de violation ou d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, d'une des obligations principales prévues au présent contrat, 10 jours ouvrés après mise en demeure d'y remédier, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

- en cas de redressement ou liquidation judiciaire de l'une des parties, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

- en cas de cession entre vifs ou transmission pour cause de décès, mise en gérance, import en société, fusion, scission, cession partielle d'actifs, relatifs aux fonds de commerce ou à la branche de fonds de commerce de l'Agence, concernée par le présent contrat, de même qu'en cas de modification en la personne des dirigeants, des associés ou actionnaires contrôlant l'Agence.

9. Sous-traitance.

L'Agence peut sous-traiter les prestations décrites dans le devis annexé. Elle demeure dans ce cas personnellement responsable de sa complète et parfaite exécution.

10. Cession.

L'offre ne pourra, en aucun cas, faire l'objet d'une cession, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, par l'une des parties, sans l'accord exprès et écrit de l'autre partie du contrat.

11. Confidentialité.

Chacune des parties s'engage à conserver de manière strictement confidentielle toutes informations et tous documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient économiques, techniques, scientifiques, commerciaux, et dont elle aurait pu avoir connaissance au titre du présent contrat.